

OFFRIR UN DROIT A L'ORIENTATION POUR TOUS***C'EST CREER UN SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION POUR LES ADULTES******C'EST AMELIORER LE SERVICE PUBLIC EXISTANT : CELUI DE L'ORIENTATION SCOLAIRE*****Pour une orientation choisie pour les jeunes et les adultes**

La nécessité d'un accompagnement qualifié et personnalisé pour aider toute personne, élèves, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi, à construire un projet de formation et d'orientation, tout au long de sa vie ne fait aucun doute pour la FSU. Le service public doit y prendre toute sa place car il est le seul à offrir à la fois des garanties de gratuité, d'impartialité, de qualification de ses personnels et de respect des règles déontologiques, indispensables pour des interventions touchant d'aussi près les aspirations et les choix des individus.

Ce droit qui ne saurait être réduit à l'information, concerne à la fois les élèves, les étudiants, les salariés à la recherche d'un perfectionnement ou d'une réorientation professionnelle, les demandeurs d'emploi, les jeunes sortis de l'Ecole sans qualification.

L'orientation doit être véritablement pensée comme un levier d'ouverture des possibles, de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, de lutte contre les inégalités tant dans le système scolaire que dans la vie professionnelle.

Ces principes supposent d'accorder une place particulière à la formation initiale. Celle-ci n'est pas seulement la première, chronologiquement. Elle est celle qui installe le rapport aux apprentissages, la confiance en soi, l'envie d'apprendre, essentiels pour une reprise de formation à l'âge adulte. Les questions d'orientation à cette période revêtent donc une importance et une spécificité particulière.

Pour avancer, cerner les vrais problèmes, se poser les vraies questions**L'amélioration de l'orientation scolaire**

L'orientation des élèves et des étudiants relève de la responsabilité de l'Education Nationale. Beaucoup de critiques sont portées sur son caractère inégalitaire et subi. Les causes sont multiples car l'orientation est la cristallisation des difficultés rencontrées par l'élève dans son parcours antérieur. S'il est en difficulté, ses choix seront contraints par des exigences de résultats qu'il ne pourra satisfaire : faire reculer l'orientation subie, c'est avant tout éradiquer l'échec scolaire et les inégalités sociales qui le favorisent. Mais l'orientation est aussi très dépendante des capacités d'accueil dans son bassin de formation. Celles-ci déterminent en effet non seulement l'affectation des élèves, mais leurs possibilités de changer de filière. Bien souvent, les passerelles n'existent que sur le papier.

Par contre, il existe un véritable réseau public de proximité, le réseau des CIO implanté au plus près des établissements scolaires. Ce service public territorialisé permet l'accès à l'information et l'accompagnement des élèves, en complémentarité du suivi assuré par les conseillers d'orientation-psychologues dans chaque établissement scolaire public. Les élèves et étudiants représentent 80% de l'activité professionnelle des conseillers.

Parfaire l'orientation scolaire consiste aussi à augmenter le nombre de conseillers pour permettre un meilleur suivi des jeunes (un Copsy a aujourd'hui 1500 élèves en charge) ainsi leur travail au sein des équipes éducatives. C'est un point essentiel pour faire reculer l'échec scolaire.

L'amélioration de l'orientation des adultes

La situation des adultes est très différente. Ici, il est vrai que les services chargés de l'information et de l'aide à l'orientation fonctionnent de manière très cloisonnée selon les publics : salariés, demandeurs d'emploi, jeunes sans

qualification, publics faisant l'objet de contrats divers. Bien souvent, ces prises en charge sont externalisées sur des organismes non publics dont certains sont également prestataires de formation.

L'ensemble des besoins ne sont pas couverts, notamment pour les salariés. Aussi est-il urgent de confier au service public une mission d'information et d'aide à l'orientation assurée par des agents indépendants et qualifiés afin d'assurer un véritable droit à l'orientation pour tous.

Le président de la République a pris comme engagement, de créer un service public territorialisé de l'orientation. La responsabilité en serait confiée aux Régions qui auront un rôle de coordination et de pilotage.

L'avant projet de loi sur la décentralisation prévoit le transfert de la charge financière et des missions des CIO aux régions et la mise à disposition des conseillers d'orientation-psychologues pour une partie de leur temps.

Ces propositions sont incompréhensibles. Pourquoi faudrait-il attaquer les réseaux publics d'orientation existants :

Education nationale, pôle Emploi, Missions locales et commencer par supprimer le seul service public d'orientation des jeunes en formation existant, celui de l'Education Nationale, afin d'installer un service public territorialisé ?

Les CIO sont des structures connues et reconnues par les jeunes et les familles. Elles sont déjà parfaitement territorialisées. Pourquoi faudrait-il faire éclater un service public national en 26 réseaux régionaux dont les missions et la composition seront différentes d'une Région à l'autre ? Comment une telle mesure pourrait-elle représenter un progrès pour le public scolaire ? En quoi une régionalisation pourrait-elle répondre aux dysfonctionnements de l'orientation scolaire, pointés plus haut ?

La FSU propose

Le service public territorialisé d'orientation ne doit pas faire table rase des structures existantes mais plutôt s'appuyer sur elles pour constituer un véritable réseau public, gratuit et de qualité.

Il faut que ce service reconnaisse la spécificité des besoins des publics scolaires et salariés et en tire les conséquences en structurant le SPTO en deux branches.

L'une, la branche scolaire, représentée par l'actuel réseau des CIO dotés de co-psy plus nombreux pour assurer un véritable suivi. Des mesures doivent être prises par l'Education nationale en amont des choix pour créer les meilleures conditions de réussite pour tous les élèves et pour développer et diversifier la carte des formations.

L'autre, la branche salariés ou en recherche d'emploi, doit être structurée autour des services publics que sont Pôle-emploi et les GRETA, des organismes dont la mission en matière d'orientation des adultes ou jeunes adultes est reconnue, soit l'AFPA, reconstituée sur ses missions historiques, et les Missions Locales, qui travailleraient en articulation avec des organismes spécialisés susceptibles d'offrir une information et des conseils à des publics spécifiques comme les FONGECIF par exemple.

Ces deux branches devraient être en relation étroite, selon des articulations à déterminer, notamment en termes de territorialisation des politiques de formation.

La FSU propose aussi que **les jeunes décrocheurs et sortis du système éducatif sans qualification** puissent faire l'objet d'une mission et d'un suivi partagé associant étroitement le réseau des CIO et la MGI (EN) avec les autres structures **centrées sur l'aide à l'insertion** (et notamment les Missions Locales).

Pour rendre effectif un véritable droit à l'orientation, il sera nécessaire de développer les moyens de Pôle-emploi comme ceux des Missions Locales. Vouloir régionaliser les CIO et leurs personnels serait profondément illogique, sauf si le choix assumé est celui de mettre gravement en cause le service public d'éducation et de porter une conception de l'orientation réduite à une simple gestion des flux dans une démarche adéquationniste pourtant vouée à l'échec.